

BULLETIN MENSUEL

— PUBLIÉ PAR LA —

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

TIRÉ A MILLE EXEMPLAIRES

Prix d'abonnement

10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE

**BOARD OF TRADE BUILDING, Chambre 230
MONTREAL**

Les Bureaux sont ouverts de 9 heures à midi et de 1 heure à 3 heures.

Adresser toutes lettres et communications à la Chambre de Commerce Française de Montréal, à MONTRÉAL, CAN.

Edifice du Board of Trade, rue St. Sacrement.

Adresse Télégraphique : "GALLIA" Montréal.

Conseil d'administration de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

ANNÉE 1963.

PRÉSIDENT D'HONNEUR

M. KLECZKOWSKI, Consul Général de France dans la Puissance du Canada.

BUREAU

Président.—M. HENRI JONAS, de la maison H. Jonas & Cie., conseiller du commerce extérieur de la France, commerçants en produits alimentaires et essences à Montréal.

Vice-Président.—M. J. de SIEYÈS, Chevalier de la Légion d'Honneur, de la maison Sieyès & Genin, importateurs à Montréal.

Trésorier.—M. J. DANTONY, manufacturier de valises à Montréal.

Secrétaire.—M. J. B. MONIER, publiciste et rédacteur à "La Presse," correspondant de l'agence Havas, à Montréal.

CONSEILLERS

M. EMILE GALIBERT, Chevalier de la Légion d'Honneur, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, de la maison C. Galibert et fils, commerçants en peaux et laines à Montréal.

C. A. CHOUILLOU, de la maison C. A. Chouillou & Cie., importation et exportation à Montréal.

G. BALCER, Agent Consulaire de France à Trois-Rivières, (P. Q.)

AUGUSTE BOUESNEL, courtier d'annonces à Montréal et agent général de publicité.

Comptes rendus des séances de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1903

Extrait du procès-verbal de la séance du dix-neuf novembre mil neuf cent trois, tenue sous la présidence de M. H. Jonas, président.

M. Duchastel de Montrouge, Consul, gérant le Consulat général de France à Montréal, assiste à la réunion

Parmi les présents : MM. de Sieyès, Balcer, Chouillou, Chevalier, Helbronner, Cordon, Revol.

MM. E. Galibert, Bouesnel et Monier se font excuser.

M. de Soras, présenté par M. le Président, est autorisé à assister à la séance.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement du courrier qui contient un certain nombre de demandes de renseignements d'un caractère général sur les ressources du Canada au point de vue commercial et industriel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1903.

Extrait du procès-verbal de la séance du trois décembre mil neuf cent trois, tenue sous la présidence de M. H. Jonas, président.

Parmi les présents : MM. de Sieyès, E. Galibert, Chouillou, J. Helbronner, Goullioud, Revol, Monier.

MM. Duchastel de Montrouge, Chevalier, Bouesnel et Cordon se font excuser.

M. de Soras est autorisé à assister à la séance.

Le procès verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Il est procédé au dépeillement du courrier qui contient plusieurs demandes de renseignements notamment sur la ramie, la chaux, les vins et eaux-de-vie, les câbles métalliques, les pois, etc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ÇA ET LA

LA SURTAXE SUR LES PRODUITS ALLEMANDS

Le 1er décembre courant expirait le dernier délai accordé pour l'importation de produits allemands, achetés avant le 15 avril et pouvant se réclamer de l'exemption de la surtaxe.

A ce propos, le département des Douanes, à Ottawa, vient d'adresser à ses chefs de service aux différents bureaux de douanes, une nouvelle circulaire reproduisant les instructions données en avril et en septembre, en y ajoutant simplement une interprétation et des exemples qui suivent :

“ Pour déterminer si un article importé, qui aura été produit, ouvré ou fini dans un autre pays que l'Allemagne, est sujet à la surtaxe, parce qu'une partie de la valeur en aura été produite en Allemagne, il faudra prendre une juste estimation de la valeur de l'article ou de la matière employée, provenant d'Allemagne, qui entre dans la fabrication de l'article importé au Canada ; et cette valeur sera réputée avoir été produite en Allemagne pour l'application de la surtaxe. Voici des exemples pratiques de l'application de cette règle :

“ (1) Prenons le cas de cravates de soie confectionnées dans la Grande Bretagne ou tous autres pays, avec un tissu de soie fabriqué en Allemagne “ avec des matières produites en Allemagne ou ailleurs. ” Si la juste valeur marchande du tissu de soie vendu par l'exportateur allemand à l'importateur en Angleterre ou ailleurs représente plus de 50 p. c. de la valeur de la cravate, dans la condition où elle est prête à être exportée au Canada, la cravate sera sujette à la surtaxe.

“ (2) Prenons le cas de bonneterie confectionnée en Grande Bretagne ou dans un autre pays, avec des laines filées en Allemagne, que la laine brute ait été produite en Allemagne ou ailleurs. Si la juste valeur marchande de la laine filée vendue par l'exportateur d'Allemagne à l'importateur de Grande Bretagne ou d'un autre pays, représente plus de cinquante pour cent de la

valeur totale de l'article confectionné, dans la condition où il est prêt à être exporté au Canada, l'article de bonneterie en question sera sujet à la surtaxe ”.

En deux mots, voici ce à quoi l'on veut en venir : pour déterminer si un article est sujet à la surtaxe, on prendra la valeur entière de la matière première telle qu'elle a été importée d'Allemagne, quelle qu'en soit l'origine primitive. L'Allemagne a vendu en Angleterre de la soie tissée en Allemagne de soie grège produite en Italie ou en Suisse ; c'est la valeur du tissu tel que l'Allemagne l'exporte qui servira à déterminer l'application de la surtaxe. Voici des laines filées en Allemagne ; la laine brute vient d'Australie ou du Cap ; n'importe ; la pleine valeur de la laine filée détermine l'application de la surtaxe ; si cette valeur entre pour plus de 50 p. c. dans la valeur totale du tricot confectionné en Angleterre ou en France, le tricot paiera la surtaxe.

ST-PIERRE ET MIQUELON

Une rumeur, venant on ne sait d'où, a parcouru les Etats-Unis et le Canada, que le Gouvernement de Washington désirait acheter de la France les derniers vestiges des immenses possessions françaises dans l'Amérique du Nord, le petit groupe d'îles désigné communément sous le nom de St Pierre et Miquelon.

Cette rumeur a créé une véritable consternation au Canada, où l'on s'est imaginé voir déjà les Etats Unis installés au beau milieu de la route maritime du Canada en Europe et commandant l'accès au Canada à l'est, comme ils le commandent à l'ouest, par la possession de deux petites îles, que leur a données la commission d'arbitrage de l'Alaska.

Mieux vaut, pour le Canada, que St Pierre et Miquelon restent françaises ; il y a moins de causes possibles de conflit entre le Canada et la France, qu'entre le Canada et les Etats-Unis.

Une Chambre de Commerce, celle de Montréal, a fait parvenir à Londres le vœu que la diplomatie anglaise s'oppose de toutes ses forces à la cession par la France aux Etats-Unis de la petite colonie de St Pierre et Miquelon.

L'idée que le Canada devrait faire lui-même cet achat, s'il est possible, a été assez fréquemment exprimée. Mais que dirait Terre-Neuve, encore plus proche voisin de St Pierre, que le Canada ?

D'ailleurs, les dépêches de la Presse Associée ont publié la déclaration du gouvernement français, qu'il n'était question de céder ces îles ni à l'un, ni à l'autre, ni à personne.

LA RÉCOLTE DU NORD OUEST

D'après des renseignements provenant d'une source digne de foi les résultats de la récolte auraient été cette année pour le Manitoba et les Territoires du Nord Ouest :

MANITOBA		
	Nombre d'acres.	Récolte en boisseaux.
Blé.....	2,400,000	34,000,000
Avoine.....	855,000	27,000,000
Orge.....	328,500	8,000,000
Lin.....	56,000	500,000

TERRITOIRES DU NORD-OUEST		
	Nombre d'acres.	Récolte en boisseaux.
Blé.....	728,000	16,000,000
Avoine.....	365,000	13,000,090
Orge.....	42,500	1,100,000
Lin.....	27,500	265,000

LE CANADA INDUSTRIEL

Il nous est parvenu, avec des demandes de renseignements sur son auteur, quelques exemplaires d'une sorte de circulaire adressée, de Montréal, à un certain nombre de maisons d'exportation françaises.

Le signataire de cette circulaire, remettant à des communications ultérieures les questions de commission, de consignations, de recouvrement, etc., qui lui semblent d'une importance secondaire, insiste, pour entrer en matière, sur un fait bizarre—ou qui serait bizarre, s'il était exact.

Il n'existe, dit-il, absolument aucune industrie au Canada. Tout ce qui est utile " en dehors des légumes et de la viande de boucherie " (textuel) est importé ; de sorte que le Canada, pays en plein développement, et d'une grande richesse, offre des débouchés très importants aux produits des industriels auxquels il s'adresse. Les articles similaires aux vôtres, dit-il, ont ici un écoulement des plus faciles, et je ne doute pas que, si vous vouliez bien me confier votre carte, etc., etc.

Renseignements pris, l'auteur de la circulaire est un Français arrivé au Canada depuis deux ou trois mois et qui, pourtant, pendant ce court séjour, a dû se bander les yeux, se boucher les oreilles et le nez pour ne pas voir la fumée, entendre les grondements des métiers, le fracas des usines, et ne pas sentir les odeurs spéciales dont certaines industries s'entourent ; et cela, en mettant le pied sur le trottoir devant la maison de pension où il loge.

Non seulement le Canada possède de nombreuses et florissantes industries qui fournissent aux besoins

de sa population, mais, ces besoins satisfaits, il lui reste, dans bien des cas, des excédants de production pour lesquels il doit chercher un marché à l'étranger. Car le Canada exporte, non seulement des produits de son sol et de son agriculture, mais aussi des objets fabriqués. Voici la valeur de l'exportation, en 1902-1903, de quelques-uns de ces articles :

Articles.	Valeur.
Corderie.....	\$ 152,326
Tissus de coton.....	664,183
Droguerie et produits chimiques.....	689,634
Conserves de homards.....	2,591,585
Conserves de saumon.....	2,589,660
Cuir tannés.....	2,365,638
Instruments aratoires.....	2,284,904
Machines.....	529,675
Autres articles en fer ou acier.....	3,471,178
Autres articles en métaux.....	1,449,186
Instruments de musique.....	418,570
Spiritueux.....	537,021
Meubles en bois.....	359,062
Portes et fenêtres.....	331,959
Allumettes et bloes pour.....	112,011
Pates de bois (cellulose).....	3,150,945
Autres objets en bois.....	519,977

Le Canada est un pays agricole, certes, et la valeur des produits de son agriculture qu'il exporte, soit naturels, soit transformés par l'industrie, dépasse actuellement 575,000,000 de francs par année. Mais il est aussi essentiellement industriel, ayant en abondance sur et dans son sol des matières premières, du combustible, des pouvoirs hydrauliques suffisants pour en faire un rival des pays les mieux doués sous ce rapport.

On y trouve en abondance le fer, le cuivre, l'étain, le plomb le nickel, la houille ; ses immenses forêts constituent une réserve qui dans quelques années sera d'un prix inestimable.

Tout cela est partiellement exploité et chaque année voit s'y établir de nouvelles entreprises industrielles transformant en objets utiles toutes ces richesses naturelles.

La statistique officielle canadienne classe comme suit les exportations du Canada en 1903 :

Produits des mines.....	\$31,064,861
Produits des pêcheries.....	11,800,184
Produits de la forêt.....	36,886,615
Animaux et leurs produits.....	69,817,542
Produits agricoles.....	44,624,321
Produits industriels.....	20,624,967
Produits divers.....	83,284
Total.....	\$214,401,674

soit en francs, au change de 5 fr. 15, un milliard, cent quatre millions cent soixante-dix-huit mille, six cent vingt-six francs et vingt cinq centimes. Ce qui, pour une population de cinq millions et demi d'habitants, donne une exportation de 200 francs par tête.

LA BANQUE DE MONTREAL

En vertu d'un règlement administratif adopté à la dernière assemblée annuelle de ses actionnaires, la grande banque canadienne vient de clore un exercice incomplet de 6 mois au 31 octobre dernier. Désormais son année ira du 1er novembre au 30 octobre.

La computation précédente faisait commencer l'année avec la saison active du commerce canadien, avec la saison de la navigation du St-Laurent. L'importance du changement est médiocre, au point de vue strictement financier, mais il a ses avantages au point de vue du déplacement des actionnaires, beaucoup moins retenus par leurs affaires en décembre qu'en juin.

Le relevé du compte Profits et Pertes, au 31 octobre, couvrant les opérations de six mois, donne les chiffres suivants :

Solde au crédit de Profits et Pertes au 30 avril 1903.	\$ 724,807 73
Bénéfices nets des 6 mois, tous frais déduits, et en tenant compte de toute dépréciation probable.	917,156 31
Primes reçues sur nouvelles actions,	416,024 02
Total	\$2,057,988 06

Dont on a disposé comme suit :

Dividende 5 % payable le 1er décembre 1903	\$ 684,000 00
Porté au fonds de réserves	1,000,000 00
Solde reporté au prochain exercice	373,988 06
Total égal	\$3,057,988 06

Le bilan général mis devant les actionnaires était le suivant :

BILAN	
PASSIF	
Capital	\$ 13,973,560 00
Réserve	\$10,000,000 00
Solde des profits reporté	373,988 06
	10,373,988 06
Dividendes non réclamés	3,620 01
Dividendes semestriels payables le 1er décembre 1903	684,000 00
	11,061,608 07
	25,035,168 07
Billets de la banque en circulation	\$11,315,203 00
Dépôts ne portant pas intérêt ..	23,579,315 46
Dépôts portant intérêt	57,847,538 20
Sommes dues à d'autres banques au Canada	94,499 36
	92,846,556 2
	\$117,821,724 09

ACTIF

Espèces, or et argent	\$ 3,286,113 46
Billets de l'Etat remboursables à demande	4,197,915 50
Dépôt fait à la caisse fédérale au désir de la loi, en garantie de la circulation du papier-monnaie	454,634 63
Dû par les agences de cette banque et d'autres banques en Angleterre	\$ 5,683,191 81
Dû par les agences de cette banque et d'autres banques en pays étrangers	3,093,893 41
Prêts à demande et à courte échéance en Angleterre et aux Etats-Unis	15,356,336 00
	24,138,451 22
Obligations des gouvernements, fédéral et provinciaux	435,697 46
Billets et chèques d'autres banques	7,579,948 51
Obligations débetures et actions de compagnies de chemins de fer et autres	2,304,119 85
	\$42,396,880 63
Edifices de la banque à Montréal et succursales	600,000 00
Prêts courants et escomptes au Canada et ailleurs, (moins intérêt non gagné à déduire) ..	\$74,605,115 69
Dettes garanties par hypothèques ou autrement	166,648 27
Dettes en souffrance et non garanties (après avoir tenu compte des pertes probables) ..	113,075 50
	\$74,884,843 46
	\$117,881,724 09

E. S. CLOUSTON,

Banque de Montréal,

Directeur général.

Montréal, 31 octobre 1903.

Il nous semble intéressant de reproduire ici la revue de la situation commerciale du pays faite à cette assemblée, par le vice président, M. le sénateur George A. Drummond :

Le rapport que l'on vient de vous présenter montre clairement la position de la Banque et sera j'en suis certain, accepté comme satisfaisant.

A Montréal, la Banque occupe des nouveaux bureaux. Leur installation ample et grandiose est d'un grand avantage pour le public et le personnel et qui ont lieu d'en être satisfaits.

Le vieil édifice étant devenu insuffisant pour les affaires de la Banque et insalubre à cause de la grande quantité de personnes qui fréquentent nos bureaux.

La reconstruction du vieil édifice sur un plan à l'épreuve du feu est maintenant commencée, la façade primitive sera remaniée et lorsque le tout sera terminé, les locaux de la Banque dans cette ville seront à l'avantage des architectes, de la Banque et de la cité.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici que l'édifice primitif sur le square a été occupé pour la première

fois en 1847. A cette époque, le passif total de la Banque était de \$3,660,000, ce qui, comparé aux \$395,534,000 actuels montre l'expansion du commerce de la Banque et les agrandissements qu'elle comporte. En ce qui concerne le commerce en général l'événement le plus important de l'année est une baisse sérieuse sur le marché des valeurs mobilières.

Ce résultat a été amené principalement par l'excessive spéculation à la bourse sur tous les titres négociables ; dans certains cas c'est la conséquence nécessaire de la grande activité industrielle, mais dans d'autres c'est dû à la capitalisation excessive dont la divulgation a excité la méfiance du public :

Il est à remarquer que de tels cas ont été rares au Canada mais nous n'avons cependant pas échappé à leurs conséquences.

Nonobstant les mécomptes qui ont apporté plus de calme qu'à l'ordinaire dans les recettes de maisons de gros, le commerce général du pays a été prospère comme on peut en juger par l'exposé suivant :

Nouveautés.—Une année exceptionellement bonne.
Laine.—Bonne demande, bons prix.

Fers et quincaillerie.—Excellente année de commerce, rentrées rémunératrices égalant celles des années passées.

Exportation du cuir.—Augmentation et prix donnant un bon profit aux exportateurs.

Chaussures.—Très bonne année de commerce.

Epiceries.—Très bonne année commerciale. Chiffre d'affaires plus considérable que l'année dernière.

Bois.—Année très satisfaisante, prix de 10 à 15 pour cent plus élevé que l'année dernière.

Produits agricoles.—Année exceptionellement profitable.

Voici un tableau approximatif des principaux chiffres :

Exportation des bois.....	\$33,000,000
Exportation de beurre et fromage.....	27,000,000
Exportation de bacon, jambon, œufs, volailles.....	16,000,000
Exportation de grains de toutes sortes.....	28,000,000
Exportation de farines et viandes.....	7,500,000
Exportation de bétail vivant.....	12,500,000
	\$124,000,000

L'ouverture du commerce avec le Sud Africain promet beaucoup. Un commerce important de farine, viande, lard, lait, conserves et bois a déjà été établi avec ce pays.

Pour ce qui regarde le port de Montréal des renseignements très détaillés ont déjà été mis sous les yeux du public et il n'est besoin que de mentionner l'augmentation du tonnage dans le port, qui excède de beaucoup les trois dernières années. L'augmentation

est de 41 vaisseaux et de 350,662 tonnes pour 1903 sur 1902. L'abolition des droits de péage dans nos canaux a eu pour résultat une augmentation dans le commerce du port. Les exportations de blé pour la saison, de Montréal, ont été plus importantes que de New York, toutefois, nos exportations d'autres grains n'ont pas atteint les chiffres de 1896 et 1899. Les exportations de bestiaux, pour l'année dernière, accusent une très grande augmentation sur les années précédentes. Le rapide développement des territoires du Nord Ouest et l'augmentation dans les produits d'exportation sont un nouvel élément commercial très important. Pendant les seize derniers mois le "Canadian Pacific Railway" a vendu pour la colonisation au delà de trois millions d'acres de terres fertiles ; si l'on ajoute les terres vendues par le gouvernement et les sociétés particulières l'on arrivera à des chiffres énormes. Il est reconnu que plus de 115,000 immigrants sont entrés dans les territoires depuis le 1er janvier dernier.

Je dois signaler ici les grands facteurs de cette marche ascendante des affaires : la prospérité de nos fermiers, les richesses répandues dans nos territoires qui n'étaient tout récemment que des terres incultes, le grand développement du travail dans toutes les branches avec des salaires élevés et la grande activité industrielle causée par l'établissement de beaucoup de nouvelles manufactures. Cependant nous ne devons pas oublier les conseils de la prudence et de l'économie.

LA BANQUE FRANÇAISE

Il est certain que notre médiocre outillage financier est une de nos causes principales de faiblesse dans la bataille économique. Il serait facile de multiplier les exemples. Nous n'en prendrons que trois, bien nets, qui montreront qu'à six ans d'intervalle la situation n'a pas changé, qu'elle s'est plutôt aggravée.

A la fin de 1896, dans un article intitulé "Le Danger Economique", M. Paul Doumer, pour prouver "qu'il est souvent bien difficile aux négociants français de faire des affaires à l'étranger, faute d'un instrument de crédit que les Anglais et les Allemands ont sous la main," reproduisait une lettre d'une grosse maison parisienne :

"Nous avons établi des rapports aux Indes, écrivait l'un des associés de la maison, et nous avons proposé à un de nos premiers établissements de crédit d'acheter à nos correspondants de Bombay les traites documentaires pour 20,000 francs. Nous avons dû, après des formalités sans nombre, déposer nous-mêmes la totalité des 20,000 francs dans les caisses de l'établis-

sement, produire notre acte de société, déposer nos signatures, celle de notre fondé de pouvoirs, payer 75 francs pour rectifier par télégramme des instructions mal comprises, et, finalement, nous faire dire, avec des formes, il est vrai, "qu'en raison de ce que nous tentions des affaires qui nous étaient inconnues, ledit établissement préférerait ne pas renouveler l'opération avec nous."

"L'affaire, en somme, nous importait assez peu; nous avons un capital suffisant pour nos engagements..., il nè s'agissait que d'avoir un appui moral. Nous nous sommes adressés à une banque anglaise qui, après renseignements pris sur notre maison et sur un simple échange de lettres, a accepté de faire nos opérations avec l'Orient ayant en main un *dépôt de 5 0/0*, avec des conditions de commission réduites, entente avec nous pour éviter les frais de télégrammes, etc."

Cet incident est caractéristique. En voici un autre, raconté par M. de Lamarzelle, à la tribune du Sénat, au mois de mars 1897 :

"L'autre jour, je causais avec un grand industriel. Il me disait : "J'ai voulu faire des affaires avec Madagascar : je n'ai trouvé qu'une seule maison m'offrant des débouchés dans notre nouvelle colonie : cette maison, c'est une grande banque de Francfort."

Six mois après, au mois de mai 1903, M. André Lebon, s'exprimait en ces termes, à la Fédération des commerçants et des industriels de France.

"Il s'est produit dans les milieux financiers français, depuis une vingtaine d'années, une évolution, une transformation qui, sans doute, ont eu des avantages, mais qui ont eu également de très graves inconvénients. Je veux parler du développement progressif, continu, des grands établissements de crédit, et de l'affaiblissement corrélatif des anciens banquiers. Sans doute, le développement des grands établissements a mis à la portée du commerce en général, des conditions d'escompte plus faciles, plus douces que celles que l'on connaissait autrefois; mais il a privé en même temps le commerce français de ce qui est indispensable pour se livrer aux grandes entreprises : le financier qui, connaissant individuellement le commerçant, l'industriel auquel il accorde sa confiance, les soutient de son crédit, parce qu'il peut les surveiller dans leur action.

"Or, dans tous les pays où s'exerce à l'heure actuelle avec le plus d'intensité la concurrence commerciale, que voyons-nous ? C'est que les opérations commerciales qui se règlent chez nous à 90 jours d'échéance, se règlent en Russie, en Turquie, déjà à 6 ou 9 mois; ailleurs, à 10 mois, à 12 mois, parfois à 18 mois. Et sur

le terrain de la concurrence ainsi préparé par nos adversaires, que voyons-nous ? L'Anglais et l'Allemand trouvent le crédit nécessaire pour faire ces opérations à longue échéance, sans être obligés de posséder le fonds de roulement indispensable, pendant que le Français est dépourvu de ces avantages. Et si vous allez dans un grand établissement de crédit, on vous répondra :

"Non, je suis encombré de dépôts qui sont retirables à vue; les seuls effets que je puisse accepter, sont ceux que je pourrais porter demain à la Banque de France, c'est-à-dire des avances à 90 jours maximum." Et vous, commerçants (j'en ai vu de nombreux exemples) qui voudriez faire une opération à six ou neuf mois, mais qui n'avez pas ce fonds de roulement nécessaire—parce que c'est une lourde charge que d'avoir une disponibilité ne rentrant qu'à six et neuf mois—vous ne trouvez plus à l'heure actuelle chez les financiers français, les conditions dont l'Allemand bénéficie si facilement."

Ces trois citations caractérisent bien la différence entre notre banque et celle de nos concurrents anglais et allemands. Notre système financier est tout entier dans les mains de ces établissements qu'on nomme aujourd'hui *institutions de crédit*, peut-être par dérision, ainsi que le fait observer M. André Sayous, qui résume ainsi les symptômes de la véritable maladie dont nous sommes atteints :

(a) Concentration du trafic de l'argent dans d'énormes Sociétés et disparition regrettable d'un grand nombre de maisons de second plan.

(b) Etablissement d'administrations à la place des particuliers plus ou moins actifs ou entreprenants.

(c) Tendance sans cesse plus marquée vers la constitution d'un type de banque qui recherche surtout, les *dépôts* et se livre presque exclusivement aux seules opérations d'émissions, (de fonds d'Etat surtout), en d'autres termes qui draine l'argent disponible sans l'employer au développement des forces vives du pays.

En face de cette organisation qui étouffe peu à peu chez nous toute possibilité d'initiative, nous trouvons deux types de banque très distincts.

Le type anglais, correspond parfaitement aux traditions et à l'esprit conservateur de nos voisins. C'est la vieille banque particulière, gérée de père en fils depuis cent ou deux cents ans, ouvrant des crédits à ses vieux clients, ou s'intéressant à un jeune débutant qui lui inspire confiance et sur lequel le chef de maison parie comme il engagerait des fonds sur un cheval de course dont l'aspect lui plaît. La banque anglaise a des succursales à l'étranger, une puissance financière incontestable, des relations solides et sûres, elle a

surtout ce " flair " qui résulte chez ses patrons de l'atavisme séculaire de plusieurs générations de banquiers, fiers de leur maison, passionnés de leur métier, qu'ils n'ont pas appris, qu'ils prétendent savoir de naissance et pratiquer d'instinct.

Tout cela est très enviable, mais ne saurait s'improviser. Il y a aussi des mécomptes. Le banquier anglais n'est pas plus infailible que l'ingénieur anglais. Ni l'un ni l'autre n'aiment les longs calculs : ils procèdent par intuition, sous prétexte qu'ils " chassent de race ". Ce n'est pas toujours économique.

De même que l'ingénieur anglais, sous prétexte que le fer coûte peu, en abuse volontiers, de même le banquier anglais gâche parfois son argent trop abondant. Parfois aussi, l'un et l'autre, par leur présomption, subissent des échecs douloureux. Mais, en somme, le succès couronne généralement leur audace un peu brutale et ils disent volontiers qu'ils aiment mieux risquer quelques accidents que perdre leur temps en tâtonnements savants et en hésitations compliquées.

À côté de cette organisation admirablement robuste, mais un peu primitive et qui devra bientôt se résigner à une meilleure adaptation aux nécessités modernes, nous trouvons la banque allemande. Celle-ci est née de circonstances très spéciales et qu'il est utile de rappeler. Les besoins particuliers du commerce allemand ont modelé les établissements de crédit en leur donnant une forme et un caractère tout différents de l'individualisme anglais.

Pour pénétrer un peu partout, les industriels allemands ont commencé par vendre de la camelotte à très bon marché, puis ils ont cherché peu à peu à modifier leur fabrication.

Ils ont fait comme certains commerçants qui s'installent dans une ville " en déballage " à grands fracas, vendent à bas prix de mauvaise marchandise, mais qui, une fois la clientèle attirée, essaient de la conserver en relevant insensiblement les prix et la qualité ; et transformant tout doucement le " déballage " en " grand magasin. "

Mais ces commerçants ont soin de maintenir une habitude constante : le paiement au comptant. C'est lui seul qui permet de vendre bon marché une qualité acceptable. S'il faut grêver la marchandise d'intérêts et de risques, on vend cher ou mauvais.

C'est là que le commerce allemand a rencontré son premier écueil.

Pour gagner la clientèle, il n'avait pas seulement baissé les prix, il avait allongé les crédits et il n'a pas pu changer ces conditions. Il a trouvé de " mauvais payeurs " qui ont souvent compromis l'équilibre

des maisons d'exportation. Enfin, les anciennes banques escomptaient le " papier long " très cher.

Les commerçants et les industriels allemands ont donc été conduits à s'associer pour supporter les risques et escompter leur papier en commun. Ils ont ainsi fait de la banque et y ont pris goût. On a vu, peu à peu, dans ce pays s'établir entre la banque, l'industrie et le commerce, une intimité, une étroitesse de relations qu'on ne retrouve nulle part ailleurs et qui était pour l'Allemagne une cause de puissance remarquable, signalée par tous les économistes attentifs.

Les banques allemandes ouvrent de très notables crédits, soit contre des garanties personnelles ou réelles, soit, et très souvent, à découvert. Les plus grandes maisons s'intéressent au haut négoce et à la haute industrie ; les maisons moins importantes, au moyen commerce et aux petites fabriques ; les maisons de troisième et de quatrième ordre, aux petits patrons. L'homme intelligent et pratique trouve en Allemagne, plus facilement que partout en Europe, le plus puissant secours sous cette forme.

La prospérité de Manheim, le développement de Brême et de Hambourg ne sont pas dus à d'autres causes. On accorde des *Blanko-Credits* (crédits en blanc), mais les banques sérieuses exigent, en échange, autre chose que des bilans en l'air. Elles réclament les registres de la comptabilité, les copie de lettres. Elles étudient à fond les chances de succès immédiat et d'avenir. Une fois le crédit ouvert, elles le suivent, et n'ont point d'impatiences, de ces caprices brusques qui ruinent une affaire ; sous ce régime l'industriel vit sans angoisses, travaille librement pour le lendemain.

Lorsque plusieurs maisons analogues semblent pouvoir, en s'associant, réduire leurs frais généraux, la banque commanditaire provoque cette fusion, encourage les fédérations d'usines, les réunions de commerçants en sociétés de production, d'exportation, etc... Elle-même finit par s'y mêler si intimement qu'elle devient partie intégrante de la combinaison.

C'est très neuf, très hardi, mais non sans danger, parce que les tentations deviennent grandes et c'est de là qu'est né le Krach de 1901, qui a failli être un désastre national pour l'Allemagne.

Tant qu'on se bornait à fédérer entre elles les maisons, à mettre en commun certains risques et les profits correspondants, cette Banque, qui avait tous les caractères d'une mutuelle, était un organisme nouveau et très intéressant.

Mais un jour on s'avisa de créer une affaire nouvelle, d'émettre des actions. L'affaire fut bonne, on y

prit goût et on entra dans la voie redoutable des "filiales." Ce fut une fièvre, une rage. Toute banque industrielle qui se respectait devait faire des enfants et le public mesurait sa puissance au nombre de ces enfants.

D'ailleurs, il était admirable, ce bon public allemand. Enthousiasmé par l'essor industriel germanique, grisé par ces victoires sur des champs de bataille nouveaux, enfiévré par les bulletins pompeux des journaux; il ouvrait sa bourse toute grande aux émissions d'un papier qu'on se disputait. C'était une immense rue Quincampoix, allant de Berlin à Munich, en passant par Leipzig!

La tentation était trop forte. Les banques n'y résistèrent pas. On ne mit pas tout à fait en actions les Mines de la Lune, mais on créa des sociétés qui n'étaient pas viables, et on distribua des dividendes fictifs à telle "filiale" avec l'argent de l'émission de la suivante. C'était le système de la Boule-de-neige, bien connu des aigrefins. Il dure tant qu'il peut, et on s'esquive au moment de la culbute.

Voilà le motif principal du Krach allemand. Il fut un désastre financier beaucoup plus qu'industriel. Mais il a compromis quelques belles industries qui ont lié leur sort à celui des banques. Il a, aussi et surtout, dégoûté le public allemand des valeurs industrielles. L'actionnaire est le même dans tous les pays et passe avec une égale facilité d'une confiance naïve à un pessimisme tout aussi absurde. Il ne faut pas lui demander d'établir des distinctions et de garder une mesure.

Aussi put-on croire que l'essor allemand allait s'arrêter tout net. Mais ce fut, au contraire, une crise salutaire. Les industries sérieuses, assises sur des affaires réelles, la traversèrent sans trop de peine; celles dont le capital avait été enflé par la spéculation ou qui avaient commis l'imprudence d'engager des dépenses exagérées d'installation sans être assurées d'un rendement suffisant, eurent à subir des amputations nécessaires. Enfin, les affaires malsaines croulèrent d'un seul coup, en débarrassant la place. Quant tout fut tassé, au prix même de douloureux sacrifices, il resta, en fin de compte, un outil d'une puissance redoutable pour les concurrents. Comme un jardinier brutal mais bienfaisant, qui taille dans la vigne les branches folles, la crise aura, au moins, débarrassé l'Allemagne du parasitisme des spéculations.

Pouvons-nous, entre le système anglais et le système allemand, créer un instrument bien adapté à nos besoins et à notre tempérament? Il le faut, si nous voulons lutter. Et peut-être, en cherchant les motifs de cette concentration malade, qui nous accable, trouverons-nous en même temps le remède.

MAURICE SCHWOB.

—Le Phare, de Nantes.

Température du mois d'octobre 1903.

Relevée par M. de Meslé, opticien, à Montréal, rue Notre-Dame, 1628.

Nov. Fahrenheit				Centigrade				Nov. Fahrenheit				Centigrade			
Date	Max.	Min.		Max.	Min.			Date	Max.	Min.		Max.	Min.		
1	58	38		14.5	3.5			16	25	21		-3.5	-6		
2	60	40		16	4.5			17	39	25		4	-3.5		
3	55	40		13	4.5			18	33	23		1	-5		
4	56	42		13.5	6			19	29	17		-1.5	-8		
5	44	38		7	3.5			20	26	18		-3	-7.5		
6	34	25		1.5	-3.5			21	25	12		-3.5	-11		
7	35	23		2	-5.0			22	33	20		1	-6.5		
8	43	29		6.5	1.5			23	36	28		2.5	-2		
9	57	41		14	5			24	32	20		0	-6.5		
10	51	42		12.5	6			25	20	12		-6.5	-11		
11	50	36		10	2.5			26	14	2		-10	-16.5		
12	48	38		9	3.5			27	21	10		-6	-12		
13	54	36		12.5	2.5			28	25	12		-3.5	-11		
14	45	37		7.5	3			29	21	15		6	-9		
15	34	26		1.5	-3			30	22	12		5.5	-11		

— Signifie au-dessous de zéro.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Bureau Principal, No 9, Place d'Armes, Montréal

Capital payé - \$823,000

Bureau d'Administration

Monsieur G. N. DUCHARME,	Président
Capitliste de Montréal	
Monsieur G. B. BURLAND,	Vice-Président
Industriel de Montréal.	
L'HON. LS. BEAUBIEN,	Directeur
Ex-Ministre de l'Agriculture	
Monsieur H. LAPORTE,	Directeur
de l'épicerie en gros Laporte, Martin & Cie,	
Monsieur S. CARSLY,	Directeur
Propriétaire de la maison "Carsley," Montréal	
Monsieur TANCREDE BIENVENU,	Gérant-Général
Monsieur ERNEST BRUNEL,	Assistant-Gérant
Monsieur A. S. HAMELIN,	Auditeur

Succursales

MONTREAL: 315 Rachel, coin St-Hubert; 271 rue Roy, St-Louis de France; 1138 Ontario, coin Panet; Magasin Carsley; Abattoirs de l'Est, rue Frontenac.

Berthierville, P.Q.; D'Israël, P.Q.; St-Anselme, P.Q.; Terrebonne, P.Q. St-Guillaume d'Upton, P.Q.; Pierreville, P.Q.; Valleyfield, P.Q.; Ste-Scholastique, P.Q.; Hull, P.Q.

Bureau des Commissaires-Censeurs

SIR ALEXANDRE LACOSTE,	Président
Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi	
Docteur E. PERSILLIER LACHAPELLE,	Vice-Président
L'Honorable ALF. A. THIBAudeau, Sénateur,	
de la maison Thibaudeau Frères, Montréal.	
L'Honorable LOMER GOUIN,	
Ministre des Travaux Publics de la Province de Québec.	
Docteur A. A. BERNARD et	
L'Honorable JEAN GIROUARD, Conseiller Législatif.	

Département d'Epargnes

Emission de certificats de dépôts spéciaux à un taux d'intérêt s'élevant graduellement jusqu'à 4 p. c. l'an, suivant termes. Intérêt de 3 p. c. l'an payé sur dépôts payables à demande.

MEMBRES ACTIFS.

MM. AUZIAS TURENNE R., agent consulaire de France à Dawson City, Klondike, Territoire du Youkon.
 BALCER, G., agent consulaire de France à Trois-Rivières (P.Q.)
 BÉULLAC PIERRE, avocat, 2 Place d'Armes, Montréal.
 BOUESNEL AUGUSTE, courtier d'annonces et agent général de publicité, 1694 rue No re-Dame, Montréal.
 CHANTREILLE EUGÈNE, manufacturier, 24 Maisonneuve, Montréal.
 CHEVALIER M., Directeur du Crédit Foncier Franco-Canadien, 30 rue St-Jacques, Montréal.
 CHOUH LOU C. ALFRED, de la maison C. A. Chouillou et Cie, importation et exportation, 14 Place Royale, Montréal.
 CHOUILLOU LUCIEN, commission, à Montréal.
 CORDON F., commission-représentation, 240 rue St-André, Montréal.
 DANTONY JEAN, fabricant de malles et d'articles de voyage, 198 rue St-Laurent, Montréal.
 DES ETANGS GEORGES, propriétaire, 743 rue Sherbrooke, Montréal.
 DEVIN CH., représentant de commerce, 1108a rue de Montigny, Montréal.
 DUBOST AUGUSTE, marchand de nouveautés, 1127 rue Ontario, Montréal.
 DARACTIERE DE BACOURT (Pierre), 58 rue Wellington, Montréal.
 GALIBERT CALIXTE, tanneur, 929 rue Ste-Catherine, Montréal.
 GALIBERT EMILE, Chevalier de la Légion d'Honneur, Conseiller du Commerce Extérieur de la France; de la maison C. Galibert et Fils, commerçants en peaux et laines, 929 rue Ste-Catherine, à Montréal.
 GALIBERT FREDÉRIC, fab. de gants, 929 Ste-Catherine, Montréal.
 GALIBERT LOUIS, importateur de cuirs américains, 15 rue Lemoine, Montréal.
 GALIBERT PAUL, tanneur, 18 rue Lemoine, Montréal.
 GIRARD AUGUSTE, exportateur de grains, B. P. 489, Montréal.

GOULLIQUOUD LOUIS, fabricant de tissus, 206 chemin Papineau, Montréal.
 HAMON LOUIS, commerçant, 246 rue Bishop, Montréal.
 HELBRONNER J., rédacteur en chef de "La Presse," Montréal.
 HOUEDRY LOUIS, fils, négociant, Peterboro (Ontario).
 JONAS HENRI, de la maison Henri Jonas et Cie, produits alimentaires et essences, 389 rue St-Paul, Montréal.
 LABRUCHE VINCENT, propriétaire de placers, à Dawson City (Youkon).
 LAIR PAUL, manufacturier 1240 rue Notre-Dame, Montréal.
 MAIGNOT A., directeur de "The Belgo-Canadian Pulp Co." Shawinigan Falls, P.Q.
 MONIER, J. B., publiciste et rédacteur à "La Presse," Montréal.
 PINOTEAU A., jardinier en chef de la ville, Parc Lafontaine, Montréal.
 PLANCHAT H., propriétaire de placers, à Dawson City (Youkon).
 PONY J., libraire, 1632 rue Ste-Catherine à Montréal.
 POINDRON ANATOLE, agent commercial du gouvernement canadien 101 rue Réaumur, Paris, France.
 ROUGIER VICTOR, de la maison Rougier Frères, importateurs de produits français, 1597 rue Notre-Dame, Montréal.
 REV L F., de la maison Perrin Frères, 230 rue McGill, Montréal.
 SAVARIN JUL S., représentant de la Cie d'Assurances La Métropolitaine, 1738 rue Ste-Catherine, Montréal.
 SCHWOB MOISE, importateur de montres et diamants, 574 rue Craig, Montréal.
 SIEYES (de) J., de la maison Sieyes et Genin, importateurs et agents généraux de la Cie Générale Transatlantique, 1670 rue Notre-Dame, Montréal.
 TARUT A., Dawson City.
 TROCHU A., propriétaire à Calgary (Alberta, T.N.O.C.)
 VARICIE-FORTIN M., expert de mines, à Dawson City (Youkon).
 VARICIE ANTOINE, ingénieur-entrepreneur, à Dawson City (Youkon)

MEMBRES ADHERENTS.

Chambres de Commerce (Les) d'Avignon, d'Annonay, d'Alger, d'Angers, de Bordeaux, de Beauvais et de l'Oise, de Bayonne, de Boulogne-sur-Mer, de Calais, de Caen, de Dunkerque, d'Elbeuf, du Havre, de Honfleur, de Lille, de Limoges, de Lyon, de Marseille, du Mans, de Nancy, de Nantes, de Paris, de La Rochelle, de Rouen, de Roubaix, de Reims, de St-Etienne, de St-Nazaire, de St-Malo, de Toulouse et de Troyes.
 MM. Alioth Marcel, huile d'olives, 22 rue St-Rémi, à Bordeaux.
 Amieux M. et Cie, Chantenay-lès-Nantes (L.I.)
 Antony J., laines, Mazamet, France.
 Association de la Soierie Lyonnaise, 27 rue Puits-Gaillot, à Lyon.
 MM. Badin A., filateur, Barentin-lès-Rouen (Seine Inf.)
 Beaumont S. et Fils, épingles "La Perlée," Roubaix.
 Bergès, Corbin et Cie, fabricants de produits chimiques et d'explosifs, à Chedde (Haute Savoie).
 Bertrand & Cie., pâtes alimentaires, Lyon et le Havre (France) Représentés au Canada par MM. H. Jonas & Cie., 389 rue St-Paul, Montréal.
 Bertrand Jules, fabricant de colles et gélatines, à La Rochelle, France.
 Bertrand Emile, fabricant de colles et gélatines, à Annonay (Nord) France.
 Bernard Bizac & Cie., truffes, à Souillac (Lot) France. Représentés au Canada par MM. Henri Jonas & Cie., 389 rue St-Paul, Montréal.
 Blanchard G & Cie., conserves alimentaires, 215 rue de Belleville, à Paris. Représentés au Canada par MM. Henri Jonas & Cie., 389 rue St-Paul, Montréal.
 Blanc et Fils, manufacturiers de pâtes alimentaires, semoules et tapiocas, Valence sur Rhône, France.
 Bon Marché, Paris.
 Borgeaud Jules, exporteur, à Alger.
 Cailhol-Tornatore, fruits secs, 24 rue Pierre-qui-Rage, à Marseille (France).
 Canaud et Nordlindh, Transitaire, à La Rochelle.
 Cazanove F., liqueurs, 13 rue Turenne, Bordeaux.
 Chambre Syndicale de la Fabrique Lyonnaise, 1 rue du Bât-d'Argent, Lyon
 Chandon & Cie, à Epernay (Marne).
 Chatenet & Cie, transitaires, 1 rue du Chapeau Rouge, Bordeaux.
 Chevallier Appert A., conserves alimentaires, 30 rue de la Mare, Paris.
 Colcombet F. & Cie, manufacture de rubans, St-Etienne (Loire)
 Coste E., Commissionnaire, 14 rue Ausone, à Bordeaux.
 Crouzet H., fondeur de cloches à Louviers (France).
 Daure Paulin & Cie, laines et peaux, Mazamet (Tarn).
 Debouchaud & Cie, fabrique de feutre en tous genres pour papeterie à Nersac (Charente).
 Deburghgraeve J., négociant en laines à Orléans (France).
 Dolettrez, parfumeur, 15 rue Royale, Paris, France.
 Delory F., établissement de conserves alimentaires à Lorient. Représenté au Canada par MM. Henri Jonas & Cie, 389 rue St-Paul, Montréal.
 Demange A., viticulteur, 8 rue Arago, Alger.
 Durand Casimir laines et peaux, à Mazamet (Tarn).

Durand A., confiseur, à Carcassonne, (Aude) France. Représenté au Canada par MM. Henri Jonas & Cie., 389 rue St-Paul, Montréal.
 Duphot & Sardou, eaux-de-vie, à Pons, près Cognac, France.
 Fichot-Landin, 15 rue Montorgueil, à Paris (France). Représenté au Canada par MM. Henri Jonas & Cie., 389 rue St-Paul, Montréal.
 Fournier V. & Cie, cognacs, à Châteauneuf-sur-Charente (France).
 Fromy & Rogée, eaux-de-vie, St-Jean d'Angély (Charente Inf.)
 Gaden & Cie, vins, Bordeaux.
 Géneval H. & Fils, négociants-armateurs, 44 rue de la Bourse, Le Havre (France).
 Germain Pierre, vins de Bourgogne, à Beaune (Côte d'Or) France.
 Gilliard P. Monnet & Cartier, prod. chimiques, Lyon (Rhône).
 Guinet A. & Cie, rue du Griffon No 18, à Lyon.
 Guédé Victor, pelleteries et fourrures, 9 rue Baillif, à Paris.
 Guichard Potheret & Fils, vins de Bourgogne, Chalon sur Saône, France.
 Guinefollaud L., eaux-de-vie, Angoulême, France.
 Hartaut C., fabrique de pâtes alimentaires supérieures, Lyon.
 Hollier-Larousse, éditeurs, 17 rue Montparnasse, Paris. Représentés au Canada par M. Charles Fauchille, 1712 rue Ste-Catherine, Montréal.
 Houedry Fils, grainier, Dol en Bretagne.
 Laroche-Joubert & Cie, papeterie coopérative à Angoulême.
 Langenhagen (de) G., manufacture de chapeaux, 150 rue Jeanne d'Arc, Nancy.
 Lapointe H. & Cie., montures pour parapluies et ombrelles, 1 route d'Orléans, à Arcueil (Seine).
 Lemaquis Georges, administrateur judiciaire au tribunal civil de la Seine, 3 rue Louis-le-Grand, à Paris.
 Lichtwitz & Cie., commission-exportation à Bordeaux (France). Représenté au Canada par MM. Henri Jonas & Cie., 389 rue St-Paul, Montréal.
 Louit Frères & Cie, "Chocolat Louit," fabricant de la "Moutarde Diaphane," conserves alimentaires, à Bordeaux. Représentés au Canada par MM. Henri Jonas & Cie, 389 rue St-Paul, Montréal.
 Lung Frères, vins, 9 Boulevard de la République Alger, Algérie.
 Magnier A. & Cie, eaux-de-vie de Cognac, Blanzac s. Cognac, France
 Mamias V., confitures, à Bar-le-Duc (Meuse) France. Représenté au Canada par MM. Henri Jonas & Cie., 389 rue St-Paul, Montréal.
 Marceau M., vins, rue Minvielle 55, Bordeaux.
 Marcilly (de) P. Frères, vins de Bourgogne à Chassagne Montrachet (Côte d'Or).
 Marliagues & Fils, fruits confits, à Apt (Vaucluse).
 Mercier E., vins de Champagne, à Epernay.
 Menier, fabricant de chocolat, rue de Chateaudun 56, Paris. Représenté au Canada par MM. Herdt & Co., 84 Place d'Youville, Montréal.
 Mongin-Dupont, eaux-de-vie, La Rochelle (France).
 Morch P. W. Fils, maison de commission, consignation et transit, à La Rochelle (Charente Inf.)

MEMBRES ADHERENTS—*Suite.*

MM. Pellisson, Père & Fils, eaux-de-vie, Cognac, France.
 Perrier Gabriel & Cie, vins de Champagné, Châlons-sur-Marne (Marne).
 Pignol P., rubans et velours, 8 rue du Treuil, à St-Etienne, Loire.
 Phsson P., vins et liqueurs, Indian Head (Territoires du Nord-Ouest Canadien).
 Poure & Cie, fabricants de plumes métalliques, Boulevard de Sébastopol, 107, Paris.
 Price L. A., conserves, Bordeaux, France.
 Potin Felix, Boulevard Sébastopol, Paris.
 Procop A. & Cie, fabricants de feutres, Nersac (Charente).
 Puet E., eaux-de-vie, St-Jean d'Angely, (Charente Inférieure).
 Regnier J. & Moser, à Dijon, grands vins de Bourgogne.
 Requillart & Fils, fabricants de tissus, Place Chevreul, à Roubaix (France).
 Revillon Frères, fourrures, 77 rue de Rivoli, Paris, France.
 Richard Philippe, distillateur, St-Jean d'Angely, Charente Inf.
 Roederer Théophile & Cie, à Reims, maison fondée en 1861.
 Rolland Jacques, grainetier à Nîmes, France.
 Rousselot & Cie, 50 rue Boileau, à Paris, fabricants de colles et gélatines.

MM. Saudinos-Ritouret D., manufacture d'articles de religion, 2, 4 et 6 place St-Sulpice, Paris.
 Siegfried Jules, Fils & Cie, fabricants d'extraits de bois de teinture 40 rue Demidoff, au Havre. Représentés au Canada par MM. Tellier, Rothwell & Co, 24 St-Dizier à Montréal.
 Sala Paul, vins et liqueurs en gros à Winnipeg (Manitoba).
 Société Française pour fabrication de tubes, à Louvroil (Nord).
 Société Vve Hasslauer, de Champeaux & Quentin, fabricants de pipes en terre, 22 rue Bondy, Paris. Représentée au Canada par MM Sieyes & Genin, 1670 et 1672 rue Notre-Dame, Montréal.
 MM. Toursier H. & Cie, vins Bordeaux, France.
 Union (L) (Cie d'Assurances), 15 rue de la Banque à Paris
 Vergnau Ph., à Terrasson (Dordogne).
 Violet Lambert, chevalier de la Légion d'honneur, membre et gérant de la société Violet Frères, maison unique pour le "Byrrh," à Thuir (Pyrenées Orientales).
 Weill Frères, importation-exportation, 25 rue de la Bourse, Le Havre.
 Warnier M. & Cie, importateurs 91 Mercer street, New-York, E.U.A.

TABLE DES MATIERES POUR L'ANNEE 1903

	Pages		Pages
Automobile (l') à Montréal.....	168	Montréal-Larochelle.....	187
Banque (la) d'Hochelega.....	227	Mutuelles de crédit.....	279
Banque (la) de Montréal.....	218, 292	Notes sur la production et le commerce du Canada.....	270
Banque (la) Française.....	293	Nouvelles industries canadiennes.....	163
Bétail (le) argentin.....	168	Nouvelle (la) ligne franco-canadienne.....	273
Beurre et œufs.....	279	Opérations minières dans la province de Québec en 1902.....	223
Bordeaux-Canada.....	258, 268	Pâtes de bois.....	174
Ça et là.....	154, 167, 174, 231, 241, 266, 278, 290	Pêche (la) du saumon au Canada.....	192, 211
Canada (le) industriel.....	291	Petits pois français.....	175
Canada (le) et l'Allemagne.....	267	Plus d'autonomie.....	278
Canadiens (les) français.....	187	Politique (la) coloniale de M. Chamberlain.....	220, 32, 255
Capitaux américains au Canada.....	168	Pommes (les).....	256
Chambre de Commerce Canadienne à Paris.....	155, 176	Port de Montréal.....	154
Changement d'adresse.....	185	Ports maritimes.....	246
Changements au tarif.....	186	Préparations pharmaceutiques.....	178
Chemins de fer au Canada.....	178	Primes à la production du plomb et de l'acier... 234	
Circulaire aux exportateurs.....	199	Procès-verbaux de la Cnambre.....	149, 161, 173, 186, 197, 217, 229, 253, 265, 277, 289
Commerce (au) français.....	185	Production (la) de l'or au Klondyke.....	241
Commerce extérieur du Canada.....	243	Production minière de Québec.....	174
Commissionnaires et agents.....	245	Progrès (les) du commerce franco-canadien.....	231
Compensations (les).....	167	Progrès (les) du Canada.....	244
Crise (la) des aciéries.....	267	Quatorze (le) juillet.....	230
Croisière (une) commerciale.....	266	Récolte (la) de céréales au Nord-Ouest.....	131, 291
Défense des vins et eaux-de-vie de France.....	221	Règlements de douanes.....	242
Droits d'auteur.....	176	Relevé des exportations concurrentes d'Allemagne et de France au Canada.....	200
Ecrevisses (les).....	242	Revue Commerciale et Financière... 156 169, 181, 193, 213, 237, 249, 273 et 285	
Emigration française.....	162	Sardines canadiennes.....	169, 219
Exposition à Marseille.....	152	Sardines françaises.....	187
Exposition ambulante.....	177	Sucre de Betterave au Canada.....	169, 243
Flotte (la) du Pacifique Canadien.....	188	Surtaxe (la) d'entrepôt.....	255
Grèves (les) au Canada.....	175	Surtaxe (la) sur les produits allemands.....	198, 218, 278, 295
Houille (la) au Canada.....	164	Système (le) métrique.....	242
Il faut aller au Canada.....	266	St. Pierre et Miquelon.....	290
Incendie (l') du "Montréal".....	176	Terreneave.....	212, 235, 262, 272, 284
Industrie (l') du mica.....	189	Trancontinental (le).....	231
Ligne (la) La Rochelle-Montréal.....	177, 230	Travaux Publics.....	243
Ligne (la) Bordeaux-Canada.....	281	Valeurs minières.....	153, 166
"Made in Canada".....	174	Visite à M. le Consul Général.....	151
Marins (les) français à Montréal.....	253		
Mémoire sur un service de vapeurs entre le Canada et la France.....	190		
Métallurgie canadienne.....	175		
Mines d'or et d'argent de la Colombie Anglaise	174		

PETIT COURRIER

(Bulletin de la Chambre de Commerce Française).

Demande d'Agents ou Représentants au Canada.

M. T. Millet, fils, à La Rochelle-Pallice, disposant d'un emplacement de douze mille mètres carrés, désirerait la représentation d'un exportateur de bois merrains.

Fromy, Rogée & Cie., Maison fondée en 1815, St-Jean d'Angély, Cognac. Demandent agents au Canada pour leurs eaux-de-vie de Cognac. Références de premier ordre exigées.

M. H. Masquillier, 38 rue de Roubaix à Tourcoing, demande un agent-commissionnaire à Montréal pour l'exportation et l'importation.

MM. Ducher Frères à Morez-du-Jura (Franco) désirent un représentant au Canada pour la vente de leurs pierres fausses pour bijouterie.

M. A. Demange, viticulteur 8 rue Arago, Alger, demande représentants au Canada pour la vente des vins de ses vignobles algériens.

MM. Debouchaud et Cie, à Nersac (Charente), fabrique de feutres en tous genres pour papeteries.

L. de Guinefolaud, eau-de-vie de Cognac et fines Champagnes à Angoulême (Charente).

OFFRES DE REPRESENTATION AU CANADA

M. Damase Pariseau, (No 1598 rue Notre Dame, Montréal, Canada), ayant au-delà de 30 années d'expérience dans l'achat et l'expédition des bois canadiens de toutes essences, désire la représentation de maisons européennes intéressées à ce commerce.

M. Jules Pony, 1132 rue Ste-Catherine, à Montréal, demande la représentation de librairies françaises et belges pour le Canada.

OFFRES DE REPRESENTATIONS EN FRANCE

M. Maxime Boquien, de Nantes, demande la représentation d'exportateurs de pommes évaporées.

M. A. Chillaud, de Romainville (Charente), demande à représenter exportateurs canadiens de conserves alimentaires.

M. Victor Guédé, pelleteries et fourrures, 9 rue Bailif, à Paris, désire entrer en relation avec des maisons du Canada pour la consignation ou la représentation de tous articles de pelleteries brutes ou apprêtées pouvant s'employer en fourrures. Références sur demande.

Le journal *Le Bois*, 26 rue Canmartin à Paris, demande des correspondants pouvant livrer des bois en France.

M. A. Pylliser-Cortier, 3 rue de St. Quentin, à Malo-les-Bains (France) désire représentations de maisons canadiennes pour le Nord de la France.

M. Emmanuel Coste, 14 rue Ausone, à Bordeaux, demande à représenter en France des maisons canadiennes exportant pommes évaporées, haricots, pois ronds, homards et saumons en conserves, viandes salées et œufs de poisson. Références fournies sur demande.

Avis aux Membres Adhérents

Les cotisations courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est pour les présentations faites dans le dernier trimestre de l'année. Dans ce cas le paiement de la cotisation est reporté à l'année suivante.

Les membres adhérents de cette Chambre de Commerce reçoivent gratuitement le BULLETIN MENSUEL.

Nous fournissons des renseignements gratuits sur la clientèle et des informations de toutes sortes à nos membres adhérents ; nous insérons gratuitement les demandes d'agents de tout commerçant français.

Toute maison établie en France, toute maison française établie à l'étranger peut adhérer à notre Chambre. Il suffit d'en faire la demande et de payer la cotisation qui est de 25 francs par année.

Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre Compagnie tant qu'on ne donne pas sa démission et si cette démission parvient après la fin du mois de janvier, la cotisation de l'année commencée est due en entier.

AVIS

La Chambre de Commerce Française de Montréal tient à la disposition des négociants et industriels de la Région l'Annuaire des Agents-Représentants pour l'Exportation de Bordeaux (Edition 1903).

Cet annuaire, plus important que les précédents, où figurent les principaux Agents d'Exportation de Bordeaux, avec la liste des articles dont ils s'occupent, peut être très utilement consulté par les maisons désireuses d'être représentées sur cette place et d'essayer ainsi de chercher des débouchés nouveaux dans l'Exportation.

LE COURRIER DE LA PRESSE, bureau de coupures de journaux, 21 Boulevard Montmartre, Paris, 2e, fondé en 1889. Directeur, A. Gallois. Adresse Télégr. : Coupures, Paris, Téléphone, 101.50.

Lit, découpe, traduit et fournit les articles de journaux et revues du monde entier, sur tous sujets et personnalités. Est le collaborateur indispensable des Artistes, Littérateurs, Compositeurs, Savants, Hommes politiques, Diplomates, Commerçants, Industriels, Financiers, Jurisconsultes, Érudits, Inventeurs, Gens du Monde, Entrepreneurs, Explorateurs, Sportsmen, etc., en les tenant au courant de ce qui paraît dans tous les journaux et revues, sur eux-mêmes et sur tous les sujets qui les intéressent.

Tarif : 0 fr. 30 par coupure. Tarif réduit, paiement d'avance, sans période de temps limité : Par 100 coupures, 25 francs ; 250 coupures, 55 francs ; 500 coupures, 105 francs ; 1000 coupures 200 francs. On traite à forfait pour 3 mois, 6 mois, un an. Tous les ordres sont valables jusqu'à avis contraire.

Casier parlementaire, Relevé des scrutins de votes et nomenclature des travaux des Sénateurs, Députés, Conseillers municipaux et Conseillers généraux.

Répertoire du Journal Officiel de la République française, publication mensuelle : 12 francs par an.

Extraits des Statuts de la Chambre de Commerce Française

MEMBRES ACTIFS

Art. 6. — Peuvent être membres actifs tous citoyens français résidant au Canada depuis une année au moins, qui déclarent s'occuper d'affaires ou de questions industrielles et commerciales. Une demande par écrit doit être adressée au Président ou au Secrétaire de la Chambre. Cette demande devra être appuyée par deux membres actifs.

Le Conseil de la Chambre, composé comme il sera indiqué ci-après, examine la demande et fixe, s'il y a lieu, la date du scrutin. Avis en est donné dans les lettres de convocation.

Le candidat pour être admis doit réunir les deux tiers des votes des membres présents. Le vote a lieu au scrutin secret.

MEMBRES ADHÉRENTS

Art. 7. — Peuvent être admis membres adhérents de la Chambre de Commerce, tous commerçants et industriels français établis en France ou à l'étranger et tous citoyens français qui, sans être commerçants ou industriels, désirent favoriser l'extension ou le développement des intérêts commerciaux de la France.

Pour être admis comme membre adhérent, il faut adresser au Président ou au Secrétaire de la Chambre une demande par écrit qui est communiquée au Bureau et sur laquelle il est statué en séance.

Les membres adhérents présents à Montréal peuvent assister aux séances et prendre part aux débats, mais avec voix consultative seulement.

RESSOURCES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Art. 14. — Pour assurer le fonctionnement de la Chambre de Commerce, il est institué un fond commun formé :

- 1o De la cotisation des membres actifs fixée à 5 dollars par année ;
- 2o De la cotisation des membres adhérents fixée à 25 franc par année ;
- 3o Des dons et subventions accordés à la Chambre.

Impressions Commerciales et Artistiques

en noir et en couleurs.

Cartes, Circulaires, Affiches, Livrets, Brochures, Catalogues,
 Journaux, Revues, En-têtes de Lettres et de Comptes,
 Enveloppes, Etiquettes, Impressions en Relief, Etc.

Reliure et Réglage

EN TOUS GENRES.



Les Publications et Revues suivantes sont
 entièrement faites dans nos Ateliers :

Bulletin de la Chambre de Commerce Française. — Bulletin de la
 Chambre de Commerce du District de Montréal.—Le Prix Courant.
 — Tissus et Nouveautés. — Liqueurs & Tabacs. — Revue Littéraire.
 — La Lumo. — Luke Bros. Bulletin. — L'Union Ouvrière Nationale.
 — La Littérature Moderne., Etc.

The Montreal Printing & Pub. Co., Ltd.

42, Place Jacques-Cartier, Montreal.